

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
7 décembre 2005
Français
Original: anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 16^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 31 octobre 2005, à 11 heures

Président : M. Muhith (Vice-Président) (Bangladesh)
*Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 124 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2006-2007 (*suite*)

*Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/60/L.12, intitulé
« Mémoire de l'Holocauste »*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-57903 (F)



En l'absence de M. Ashe (Antigua-et-Barbuda), M. Muhith (Bangladesh), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 11 h 10.

Point 124 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/60/L.12 intitulé « Mémoire de l'Holocauste » (A/60/7/Add.6 et A/60/526; A/60/L.12)

1. **M^{me} Van Buerle** (Responsable de la Division de la planification des programmes et des budgets) présente l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/60/L.12, intitulé « Mémoire de l'Holocauste », soumis par le Secrétaire général sous la cote A/60/526. Conformément au paragraphe 6 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de mettre en place un programme de communication intitulé « L'Holocauste et les Nations Unies », ainsi que des mesures qui inciteraient la société civile à se mobiliser pour garder vivante la mémoire de l'Holocauste et en transmettre les enseignements par l'éducation, afin d'aider à prévenir de futurs actes de génocide. Elle le prierait également de lui faire rapport sur la mise en place du programme dans les six mois qui suivraient l'adoption de la résolution et de lui rendre compte de la mise en œuvre du programme à sa soixante-troisième session.

2. Dans les parties II et III de l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général indique comment les activités demandées s'intégreraient dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007, en précisant qu'elles relèveraient du chapitre 27 (Information). Le programme de communication serait mis en place par le Département de l'information et un séminaire de deux jours sur les enseignements tirés de l'Holocauste se tiendrait tous les ans à New York. La ventilation des ressources additionnelles, d'un montant estimatif de 345 200 dollars, demandées au titre du chapitre 27 du budget, est présentée dans la partie IV de l'état. Conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, un fonds de réserve est constitué lors de chaque exercice biennal pour couvrir les dépenses additionnelles qui résultent de décisions prises par des organes délibérants qui ne sont pas inscrites dans le budget-programme approuvé ou proposé. Comme l'indique la partie VI de l'état, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution, les dépenses

supplémentaires seraient imputées sur le fonds de réserve.

3. **M. Maycock** (Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme (A/60/7/Add.6), souligne le caractère extraordinaire de la procédure suivie. Rappelant que le Comité consultatif n'a reçu l'état présenté par le Secrétaire général que deux heures auparavant, il dit que cette façon de procéder remet en question la validité des modalités d'examen des questions administratives et budgétaires et espère que cette situation ne se reproduira pas.

4. Le Secrétaire général a proposé un montant de 172,8 millions de dollars au titre du chapitre 27 pour la période 2006-2007. Conformément à cette proposition, le Département de l'information disposerait au total de 747 postes au titre du budget ordinaire, dont 162 postes P-4/P-3 et 231 postes d'agent des services généraux. Suivant l'information reçue par le Comité, le Département disposerait aussi d'un montant supérieur à 4,7 millions de dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), sans compter près d'un million de dollars pour les heures supplémentaires et les contrats de prestation de services individuels.

5. Le Comité consultatif n'a cessé de mettre le Secrétariat en garde contre sa propension à demander des ressources additionnelles pour chaque activité nouvelle au lieu d'utiliser au maximum celles dont il dispose déjà. Il estime que les activités envisagées peuvent être menées sans qu'il y ait besoin de demander des ressources additionnelles. La Cinquième Commission devrait donc indiquer à l'Assemblée générale que, dans le cas où elle adopterait le projet de résolution A/60/L.12, l'ouverture de nouveaux crédits ne serait pas nécessaire, pour le moment. Si ce besoin se faisait sentir, il pourrait en être fait état dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

La séance est suspendue à 11 h 2; elle reprend à 12 h 20.

6. **Le Président** croit comprendre que la Commission est parvenue à un accord quant aux incidences du projet de résolution A/60/L.12 sur le budget-programme et demande au Secrétaire de donner lecture du texte de son projet de décision.

7. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) donne lecture du texte du projet de décision de la Commission :

«Après avoir examiné l'état présenté par le Secrétaire général au sujet des incidences du projet de résolution A/60/L.12 sur le budget-programme (A/60/526) et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.6), la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale qu'au cas où elle adopterait le projet de résolution A/60/L.12 des ressources additionnelles d'un montant de 345 200 dollars seraient demandées au titre du chapitre 27 (Information) du budget-programme. Ce montant serait imputé sur le fonds de réserve, ce qui nécessiterait l'ouverture de nouveaux crédits pour l'exercice biennal 2006-2007. Dans ce contexte, la Cinquième Commission prie le Secrétaire général de lui rendre compte, lorsqu'il établira le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, des dépenses effectivement engagées pour mener les activités envisagées au titre du chapitre 27 (Information)».

8. **Le Président** considère que la Commission souhaite adopter le projet de décision.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. **M. Longhurst** (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit qu'il importe que les activités énumérées dans le projet de résolution A/60/L.12 soient mises en œuvre et financées convenablement. En tant que coauteur du projet, l'Union européenne souscrit pleinement aux observations formulées par le Comité consultatif au sujet du caractère extraordinaire de la procédure suivie ; elle n'en a pas moins décidé d'appuyer le projet de décision, dans un esprit de consensus et afin de régler rapidement la question. Le Département de l'information devrait continuer de chercher à modifier l'ordre de priorité de ses activités. L'Union européenne, quant à elle, examinera à nouveau la question dans le cadre des débats que tiendra la Commission sur le chapitre 27 du projet du budget-programme.

11. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) approuve pleinement les observations du Comité consultatif, dont il appuie les conclusions et les recommandations. Toutefois, il s'est joint au consensus sur le projet de décision pour que l'Assemblée générale puisse se

prononcer rapidement sur la question. En tant que coparrain du projet de résolution, les États-Unis sont convaincus de la nécessité de mettre en œuvre les activités demandées mais attendent du Département de l'information qu'il le fasse avec autant d'efficacité et d'efficience que possible. Ils croient comprendre également que la question du fonds de réserve sera examinée de manière plus approfondie dans le cadre des négociations sur le projet de budget.

12. **M^{me} Taylor Roberts** (Jamaïque), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, appelle également l'attention sur les observations formulées par le Comité consultatif au sujet de la procédure suivie pour saisir la Commission de la question et demande que tout soit fait pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Cela étant, elle ne souscrit pas à l'observation du Comité consultatif concernant la propension du Secrétariat à demander des ressources additionnelles pour chaque activité nouvelle et est très surprise de cette façon de voir les choses. Les départements demandent des ressources parce que leurs activités ont été approuvées et le Comité consultatif ne peut pas, dans ces conditions, se contenter de dire qu'ils disposent déjà de suffisamment d'argent.

13. **M. Mazumdar** (Inde) appuie le projet de résolution mais considère que l'idée selon laquelle les nouvelles activités doivent être financées au moyen des ressources prévues pour des activités déjà approuvées n'est pas acceptable, comme l'a souligné la représentante de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le postulat selon lequel le budget du Département de l'information est suffisant pour financer de nouvelles activités n'est pas acceptable non plus car ce budget a été constamment réduit. Il faudrait donc réexaminer la question – et envisager d'augmenter le budget du Département – dans le cadre des négociations de la Commission sur le projet de budget.

14. **M. Torres Lépori** (Argentine), s'exprimant au nom du Groupe de Rio, appuie pleinement le projet de résolution mais s'inquiète de la manière précipitée dont ses incidences sur le budget-programme ont été présentées à la Commission. De plus, cette façon de procéder est contraire à la pratique de la Commission, qui a l'habitude d'analyser ensemble toutes les incidences budgétaires.

La séance est levée à 12 h 30.